

### **Séisme : une adresse électronique dédiée**

Depuis le séisme de juin 2023, les services de la préfecture des Deux-Sèvres ont ouvert une adresse électronique dédiée, tant aux collectivités qu'aux particuliers concernés par le séisme de juin 2023. Par cette adresse mail : [pref-catnat@deux-sevres.gouv.fr](mailto:pref-catnat@deux-sevres.gouv.fr), les services préfectoraux répondent aux sollicitations téléphoniques qui leur sont adressées. Les demandes des particuliers peuvent aussi être relayées par leur mairie auprès des services de l'État. Les particuliers sont invités à se rapprocher de leur assureur pour les demandes d'indemnisation.